

# **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos au 31 décembre 2019**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 35 511 101 DT, un actif net de 35 351 808 DT et un résultat déficitaire de 68 349 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mourad FRADI**

**BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		23 306 692	21 964 426
Obligations et valeurs assimilées		3 551 715	3 655 680
Titres OPCVM		-	851 288
	<b>3.1</b>	<b>26 858 407</b>	<b>26 471 394</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	2 949 520	6 897 600
Disponibilités	<b>3.3</b>	5 703 174	5 434 550
		<b>8 652 694</b>	<b>12 332 150</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>		-	-
<b><u>Autres actifs</u></b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 511 101</b>	<b>38 803 544</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	143 468	400 946
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	15 825	15 505
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>159 293</b>	<b>416 451</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	34 137 396	37 735 322
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>1 214 412</b>	<b>651 771</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	6
Sommes distribuables de l'exercice		1 214 412	651 765
<b>ACTIF NET</b>		<b>35 351 808</b>	<b>38 387 093</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>35 511 101</b>	<b>38 803 544</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 014 373</b>	<b>879 393</b>
Dividendes	4.1	800 006	663 494
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	214 367	215 899
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>843 928</b>	<b>704 035</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 858 301</b>	<b>1 583 428</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<585 296>	<879 255>
-			
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 273 005</b>	<b>704 173</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<49 471>	<52 408>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 223 534</b>	<b>651 765</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<9 122>	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>1 214 412</b>	<b>651 765</b>
-			
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 122	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 244 673>	546 335
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<20 359>	2 131 907
Frais de négociation de titres		<26 851>	<54 716>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>&lt;68 349&gt;</b>	<b>3 275 291</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019  
& 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>&lt;68 349&gt;</b>	<b>3 275 291</b>
Résultat d'exploitation	1 223 534	651 765
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 244 673>	546 335
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<20 359>	2 131 907
Frais de négociation de titres	<26 851>	<54 716>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;611 039&gt;</b>	<b>&lt;571 097&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;2 355 897&gt;</b>	-
<b>Souscriptions</b>	<b>2 358 089</b>	-
Capital	2 358 089	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>	<b>&lt;4 713 986&gt;</b>	-
Capital	<4 716 178>	-
Régularisation des sommes non distribuables	3 966	-
Régularisation des sommes distribuables	<49 854>	-
Droit de sortie	48 080	-
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;3 035 285&gt;</b>	<b>2 704 194</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	38 387 093	35 682 899
En fin de l'exercice	35 351 808	38 387 093
<b><u>Nombre de part</u></b>		
En début de l'exercice	6 401	6 401
En fin de l'exercice	6 001	6 401
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>5 890,986</b>	<b>5 997,046</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b>-0,07%</b>	<b>9,18%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DU FOND**

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice..

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2019.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.



## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### **3 – NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

<b><u>A- Actions et droits rattachés</u></b>	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
ATTIJARI BANK	39 936	1 091 355	1 317 808	3,71%
BH BANK	231 975	3 232 074	2 767 694	7,79%
BIAT	8 847	799 046	1 015 547	2,86%
CEREALIS	46 962	263 118	299 195	0,84%
I.C.F.	11 350	1 770 178	1 368 651	3,85%
LAND`OR	70 000	577 170	546 840	1,54%
MPBS	320 835	1 672 466	1 875 281	5,28%
ONE TECH HOLDING	68 860	542 706	955 019	2,69%
SAH LILAS	252 562	2 279 603	2 992 355	8,43%
SFBT	146 000	1 788 582	2 782 614	7,84%
SOTETEL	54 982	271 963	276 504	0,78%
SOTIPAPIER	112 646	717 128	784 917	2,21%
STAR	19 277	2 560 565	2 719 271	7,66%
TELNET HOLDING	63 800	393 166	594 233	1,67%
UIB	84 035	1 518 237	1 915 158	5,39%
UNIMED	115 000	1 079 234	1 095 605	3,09%
<b><i>Total actions et droits rattachés</i></b>		<b><i>20 556 591</i></b>	<b><i>23 306 692</i></b>	<b><i>65,63%</i></b>

#### **B- Obligations et valeurs assimilées**

##### **Obligations de sociétés**

TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	25 000	2 000 000	2 091 814	5,89%
TLF 2019-1 CA TF	8 000	800 000	837 277	2,36%
CIL 2016-1 CAT.A - TF 7.50%	15 000	600 000	622 624	1,75%
<b><i>Total obligations des sociétés</i></b>		<b><i>3 400 000</i></b>	<b><i>3 551 715</i></b>	<b><i>10,00%</i></b>
<b><i>Total obligations et valeurs assimilées</i></b>		<b><i>3 400 000</i></b>	<b><i>3 551 715</i></b>	<b><i>10,00%</i></b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	5 501 721
Titres OPCVM	100 009
	<u>5 601 730</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	2 927 643	-	2 890 251	< 37 392 >
Titres OPCVM	938 575	-	955 458	16 883
Obligations	99 850	7 149	107 149	150
<b>TOTAL</b>	<u>3 966 068</u>	<u>7 149</u>	<u>3 952 858</u>	<u>&lt; 20 359 &gt;</u>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
TUNISIAN SAUDI BANK au 07/01/2020-20J-10,80%	1 000 000	995 229	998 568	2,81%
<b>Total émetteur TSB</b>	<u>1 000 000</u>	<u>995 229</u>	<u>998 568</u>	<u>2,81%</u>
<b>Total certificats de dépôts</b>	<u>1 000 000</u>	<u>995 229</u>	<u>998 568</u>	<u>2,81%</u>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
ENDA au 17/04/2020-360J-11,50%	2 000 000	1 834 978	1 950 952	5,49%
<b>Total émetteur ENDA</b>	<u>2 000 000</u>	<u>1 834 978</u>	<u>1 950 952</u>	<u>5,49%</u>
<b>Total billets de trésorerie</b>	<u>2 000 000</u>	<u>1 834 978</u>	<u>1 950 952</u>	<u>5,49%</u>
<b>Total Placements monétaires</b>	<u>3 000 000</u>	<u>2 830 207</u>	<u>2 949 520</u>	<u>8,31%</u>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Amen Bank Pasteur	339 497	604 561
Compte à terme	4 889 000	4 670 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	457 651	199 636
Retenue à la source à opérer sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	< 91 530 >	< 39 927 >
Vente titres à encaisser	242 979	-
Souscription à régler	< 134 460 >	-
BH	37	280
	<u>5 703 174</u>	<u>5 434 550</u>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire à payer	138 969	149 111
Rémunération du dépositaire à payer	4 499	8 998
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	-	242 837
	<u>143 468</u>	<u>400 946</u>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	12 184	12 238
Redevances CMF à payer	2 966	3 267
Retenues à la source à payer	675	-
	<u>15 825</u>	<u>15 505</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01 Janvier 2019</b>	
<b>Montant</b>	37 735 322
Nombre de part	6 401
Nombre de porteurs de parts	13
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	2 358 089
Nombre de part	400
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	< 4 716 178 >
Nombre de part	800
Nombre de porteurs de parts sortant	1
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation de titres	< 26 851 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 1 24 4673 >
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 20 359 >
Régularisations des sommes non distribuables	3 966
Droit de sortie	48 080
<b>Capital au 31 décembre 2019</b>	<b>34 137 396</b>
Nombre de part	6 001
Nombre de porteurs de parts	12
Taux de rendement	-0,07 %

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Résultat d'exploitation	1 223 534	651 765
Sommes distribuables des exercices antérieurs	< 9 122 >	6
	<b><u>1 214 412</u></b>	<b><u>651 771</u></b>

#### **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Dividende BH BANK	128 582	93 300
Dividende SFBT	98 670	113 750
Dividende ATTIJARI BANK	88 000	76 800
Dividende ICF	67 932	-
Dividende UIB	66 500	70 646
Dividende BIAT	60 000	95 485
Dividende STAR	58 523	16 300
Dividende LAND`OR	42 000	-
Dividende TELNET HOLDING	40 600	29 000
Dividende UNIMED	39 675	34 075
Dividende SOTIPAPIER	37 173	-
Dividende MPBS	26 399	8 820
Dividende ONE TECH HOLDING	23 100	28 836
Dividende SICAV ENTREPRISE	9 639	14 140
Dividende SOTETEL	5 498	-
Dividende EURO-CYCLES	5 485	45 402
Dividende CEREALIS	2 230	4 940
Dividende BT	-	32 000
	<b><u>800 006</u></b>	<b><u>663 494</u></b>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Intérêt sur obligations et valeur assimilées	214 367	215 899
	<b><u>214 367</u></b>	<b><u>215 899</u></b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Intérêt sur dépôt à vue et compte à terme	480 759	359 081
Intérêts sur certificat de dépôt	247 195	344 954
Intérêts sur billet de trésorerie	115 974	-
	<b><u>843 928</u></b>	<b><u>704 035</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunérations fixe du gestionnaire	567 446	618 568
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
Commission de surperformance	-	242 837
	<b><u>585 296</u></b>	<b><u>879 255</u></b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Redevance CMF	36 445	39 542
Honoraires du commissaire aux comptes	12 184	12 238
Autres frais	842	628
	<b><u>49 471</u></b>	<b><u>52 408</u></b>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	309,665	247,372	222,794	205,185
Charges de gestion des placements	< 97,533 >	< 137,362 >	< 126,201 >	< 68,439 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>212,132</b>	<b>110,010</b>	<b>96,593</b>	<b>136,75</b>
Autres charges	< 8,244 >	< 8,187 >	< 7,372 >	< 6,572 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>203,888</b>	<b>101,822</b>	<b>89,221</b>	<b>130,174</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 1,520 >	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>202,368</b>	<b>101,822</b>	<b>89,221</b>	<b>130,174</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 207,411 >	85,352	455,622	83,112
Frais de négociation de titres	< 4,474 >	< 8,548 >	< 4,110 >	< 9,711 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 3,393 >	333,058	< 52,025 >	12,473
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt; 215,278 &gt;</b>	<b>409,862</b>	<b>399,487</b>	<b>85,874</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt; 11,390 &gt;</b>	<b>511,684</b>	<b>488,708</b>	<b>216,048</b>
Droit de sortie	8,012	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>&lt; 207,266 &gt;</b>	<b>409,862</b>	<b>399,487</b>	<b>85,874</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,661	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt; 206,605 &gt;</b>	<b>409,862</b>	<b>399,487</b>	<b>85,874</b>
Distribution de dividende	< 101,823 >	< 89,220 >	< 130,174 >	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>5 890,986</b>	<b>5 997,046</b>	<b>5 574,582</b>	<b>5 216,048</b>

<u>Ratios de gestion des placements</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,61%	2,25%	2,34%	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,14%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,33%	1,67%	1,65%	4,98%



## **5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur
- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

### **5.3 Evènements postérieurs à la clôture :**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020. Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Tunisie Valeurs réuni le 27 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.